



Bientôt la date de transition

Les membres du Réseau canadien des comités de vérification (RCCV) ont convenu de consacrer un segment de chacune de leurs réunions en 2010 à des échanges visant à faire le point sur la situation de leur entreprise en ce qui a trait au passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS). À leur plus récente réunion, ils ont discuté de l'évolution des questions ouvertes soulevées dans le cadre de leurs réunions antérieures ainsi que des nouveaux enjeux qui se présentent tandis qu'approche la fin de l'année et qu'ils sont donc appelés à se tourner vers 2011.¹

À l'approche du quatrième trimestre de 2010, les comités de vérification et les vérificateurs externes commencent à passer en revue les bilans d'ouverture en IFRS 2010 vérifiés. Les membres du RCCV continuent de croire que leur entreprise est bien préparée pour la conversion aux IFRS et s'attendent à ce que le processus ait relativement peu d'incidences sur elle. Pourtant, il reste à prendre certaines décisions en matière de politique et, bien qu'ils signalent d'importants efforts de coordination au sein des groupes sectoriels, ils continuent d'exprimer leur frustration face au manque de clarté des normes, en constante évolution. Les discussions ont porté sur les questions suivantes relatives à la situation des entreprises dans le contexte de la transition.

- **Avec le temps, les membres du RCCV sont davantage optimistes quant à la capacité de leur entreprise à être prête à temps pour le passage aux IFRS** – Lorsqu'ils ont commencé à discuter de la conversion aux IFRS, en janvier dernier, les membres du RCCV se sont montrés satisfaits de la planification, de l'organisation et des processus de leur entreprise. Quand ils ont été appelés à évaluer le degré de préparation et les progrès de la direction de leur entreprise en septembre 2009, plusieurs d'entre eux lui ont attribué une cote de 7, 8 ou 9 sur 10, tout en reconnaissant que leur comité de vérification avait beaucoup à faire pour rattraper son retard. Depuis lors, ils ont eu un regain d'optimisme, vu que les comités de vérification ont commencé à examiner le bilan d'ouverture en IFRS 2010 de leur entreprise et qu'ils s'apprêtent à examiner les notes IFRS. En fait, les membres du RCCV accordent maintenant à leur entreprise une cote de 8 ou 9 sur 10 pour la préparation en vue du passage aux IFRS.
- **Les comités de vérification prévoient peu d'incidences sur les états financiers** – Les membres du RCCV ont signalé que la conversion aux IFRS a peu d'incidence sur le compte de résultat et que les changements touchent davantage le bilan en IFRS. Plusieurs ont convenu que le processus de conversion aux IFRS s'accompagne d'un volume de travail impressionnant, bien que peu d'incidences en découlent. Les membres n'ont pas relevé de différences importantes dans la comptabilisation d'éléments particuliers, comme les obligations non garanties convertibles, soutenant que, comme le bilan est généralement plus touché que le compte de résultat, les sociétés du secteur

¹ Voir Réseau canadien des comités de vérification, [Le point sur les IFRS : optimisme à l'égard de l'avancement des travaux à l'approche de la date de conversion](#), *Le point sur les IFRS*, le 14 juillet 2010.



des services financiers – les «sociétés fondées sur la valeur comptable» – subissent davantage que les autres les effets de la conversion.

- **Les analystes n'accordent pas la priorité aux incidences des IFRS** – Dans les discussions qui ont précédé la réunion, plusieurs présidents de comités de vérification se sont ouvertement demandé si les analystes ne devraient pas être davantage sensibilisés aux incidences des IFRS, notamment à l'échelle sectorielle. Au cours de la réunion, certains ont laissé entendre que les analystes étaient surpris de découvrir des conséquences particulières, ce qui révèle qu'«ils sont loin de connaître aussi bien les IFRS qu'ils le devraient», comme l'a déclaré l'un des participants. Cependant, les membres du RCCV ont généralement convenu que les analystes tendent à se concentrer sur les flux de trésorerie et que, sur ce plan, il ne devrait pas y avoir de différences significatives après le passage aux IFRS. «Le BAIIA ne change pas, et les effets sur le bilan sont généralement attribuables à des charges facilement explicables», a indiqué l'un d'eux. En raison de l'incidence des IFRS sur le bilan, il se pourrait que les institutions financières soient appelées à consacrer davantage d'efforts à la sensibilisation des analystes. Il y aura beaucoup d'information complémentaire, mais la plupart des comités de vérification s'attendent à ce que les analystes y portent peu attention, bien que, dans certains secteurs, des analystes aient commencé à effectuer des recherches connexes.
- **La conversion aux IFRS pourrait avoir une incidence sur certaines mesures de la rémunération à court terme** – Plusieurs comités de vérification ont commencé à examiner le régime de rémunération de leur entreprise avec le comité de rémunération afin d'évaluer toute incidence susceptible de découler de la conversion aux IFRS. Si la plupart considèrent qu'il y a peu ou pas d'incidences sur la rémunération au rendement à long terme, certaines sociétés constatent qu'il y en a sur des mesures à court terme, comme le résultat par action.
- **La prochaine étape portera sur l'examen des notes** – L'un des membres du RCCV a souligné que les notes initiales selon les IFRS, normes davantage fondées sur des principes, «pourraient être longues et rébarbatives». D'un ton railleur, un autre a allégué qu'à leur premier exercice IFRS, «les entreprises auront besoin d'un rapport de gestion orienté vers l'explication des notes». Les comités de vérification envisagent d'inscrire au calendrier de leurs réunions d'avant la fin de l'exercice une réunion spéciale consacrée exclusivement à l'examen avec la direction des notes et de l'information à fournir, «plutôt que de surcharger l'ordre du jour d'une réunion régulière».

Se tournant vers l'avenir, les membres du RCCV ont discuté des prochaines étapes que devront franchir la direction et le comité de vérification ainsi que des questions et défis auxquels ils auront à faire face.

- **Le comité de vérification doit voir à ce que les systèmes de l'entreprise soient prêts** – Lorsque les membres du RCCV se sont réunis en juin dernier, l'un d'eux a tenu les propos que voici : «Pendant toute l'année 2010, nous devons appliquer un processus essentiellement manuel reposant sur l'utilisation de feuilles de calcul. Nous devons attendre au premier trimestre de 2011 pour savoir si nos efforts seront couronnés de succès.» Tandis qu'approche le premier trimestre de 2011, les membres ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les systèmes soient à jour et que les processus comptables IFRS soient systématisés à l'échelle mondiale. «Les efforts se sont notamment concentrés



sur le siège social, l'équipe centrale, et sur l'utilisation de feuilles de calcul, a expliqué un président de comité de vérification. Il faut que ce processus soit intégré à l'échelle organisationnelle, dans le monde entier.» Cela est essentiel pour s'assurer que les contrôles requis sont en place et qu'ils sont efficaces, particulièrement dans le cas des entités inscrites à la SEC, qui doivent se conformer à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

- **L'application uniforme des IFRS à l'échelle mondiale représente un défi** – Les membres du RCCV ont exprimé leur inquiétude en ce qui a trait aux questions qui continuent de se poser relativement à l'adoption des IFRS par les États-Unis, à la possibilité que diverses versions des IFRS soient adoptées dans différents marchés et à l'incidence des changements continus liés aux projets de convergence entre les IFRS et les PCGR américains. «La question de la comptabilisation des contrats d'assurance restera en suspens pour les deux ou trois prochaines années, a fait observer l'un d'eux. Comment les Européens procèdent-ils par rapport aux Américains et aux Canadiens? Il y a des tentatives de rapprochements. Une certaine solution de compris est prévue pour 2012, mais il y a des raisons de croire qu'il restera encore beaucoup de latitude dans l'application des IFRS.» Des membres du RCCV ont également mentionné que les leaders de l'IASB (International Accounting Standards Board) et du FASB (Financial Accounting Standards Board) ont tous deux annoncé récemment qu'ils allaient quitter leurs fonctions, ce qui pourrait retarder l'accomplissement de progrès dans le processus de convergence et l'adoption des IFRS aux États-Unis. Avec le temps, les membres du RCCV s'inquiètent des éventuels écarts d'interprétation des IFRS d'un marché à un autre. Pour éviter ces écarts, les vérificateurs devront consulter leurs équipes à l'échelle mondiale, dans le cas des sociétés multinationales.
- **Les entreprises s'interrogent quant à la meilleure façon de s'adapter à l'évolution continue des IFRS** – Les entreprises ont mis sur pied des équipes de gestion de la transition vers les IFRS, mais on s'attend à ce que l'évolution de ces dernières se poursuive bien au-delà de la date de transition. Même si les membres du RCCV ne prévoient pas que l'équipe de projet de conversion de leur entreprise restera intacte, la responsabilité de la gestion continue des changements sera intégrée aux activités de la plupart des entreprises.



Annexe : Questions que les comités de vérification doivent se poser

- ? Êtes-vous satisfait(e) du niveau de préparation atteint par la direction de votre entreprise en vue de la présentation de l'information financière selon les IFRS? Du niveau de connaissance des IFRS atteint par le comité de vérification de votre entreprise? De celui qu'a atteint le conseil d'administration dans son ensemble?
- ? Quelles sont les principales incidences de la conversion aux IFRS sur l'information financière de votre entreprise? Y a-t-il des incidences inattendues?
- ? Comment le comité de vérification de votre entreprise procède-t-il pour planifier l'examen des notes complémentaires?
- ? Dans votre entreprise, le comité de vérification de votre entreprise a-t-il examiné avec le comité de rémunération les incidences éventuelles de la conversion aux IFRS sur le régime de rémunération?
- ? Une fois passée la date officielle de transition aux IFRS, quels seront les principaux défis que le comité de vérification de votre entreprise sera appelé à relever de façon continue?
- ? Comment votre entreprise prévoit-elle s'adapter à l'évolution continue des normes comptables?



Au sujet du présent document

Le Réseau canadien des comités de vérification (RCCV) est un groupe de présidents de comités de vérification de grandes sociétés qui se sont engagées à améliorer la performance des comités de vérification et à promouvoir la confiance envers les marchés des capitaux. Les réunions du RCCV, qui sont organisées par Ernst & Young et orchestrées par Tapestry Networks, visent à faciliter l'accès aux nouvelles meilleures pratiques ainsi que le partage des connaissances sur les principaux enjeux auxquels font face les comités de vérification dans un nouveau contexte de vérification.

La publication *Le point sur les IFRS* est publiée par Tapestry Networks afin de favoriser les discussions de fond en temps opportun au sein du conseil d'administration sur les choix auxquels les membres du comité de vérification, les dirigeants et leurs conseillers font face dans le contexte du passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le principal mérite de la publication *Le point sur les IFRS* réside dans le fait qu'elle aide tous les membres du RCCV à préciser leur propre point de vue éclairé sur les enjeux importants de ce genre. Tous ceux et celles qui l'ont reçue sont invités à la mettre à la disposition des membres de leur propre réseau. Plus les administrateurs, les hauts dirigeants et leurs conseillers prendront systématiquement part au débat, plus la valeur qui en découlera pour tout le monde sera importante.

Les points de vue exprimés dans le présent document vont dans le même sens que ceux que défend le Réseau canadien des comités de vérification (RCCV). Ils ne coïncident pas nécessairement avec l'opinion individuelle des membres du réseau, ni avec le point de vue de leur société, d'Ernst & Young ou de Tapestry Networks. Pour obtenir un avis particulier, veuillez consulter vos conseillers. Ernst & Young désigne l'ensemble des membres d'Ernst & Young Global, y compris la société membre Ernst & Young LLP, aux États-Unis.

Le présent document a été préparé par Tapestry Networks, et les droits d'auteur qui y sont associés sont la propriété d'Ernst & Young. Son contenu peut être reproduit et diffusé, mais uniquement dans son intégralité, avec toutes les notices relatives à la protection des droits d'auteur et des marques de commerce.